

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale PODOCUR SV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit

LIQUIDE A CARACTERE ACIDE
DESINFECTION DES PIEDS DES ANIMAUX EN ELEVAGES BOVINS
ET OVINS

PRODUIT BIOCIDES

Substance(s) active(s) pour 100g de produit : Composés de l'ion
ammonium quaternaire, benzylalkyl diméthyles, chlorures 1,65g ;
Numéro(s) de CAS 68424-85-1 ; Numéro CE 270-325-2 +Glutaral 6,5g ;
Numéro(s) de CAS 111-30-8 ; Numéro CE 203-856-5

GROUPE 1 : Désinfectants et produits biocides généraux; Type de
produits 3 : Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire
n° NOTIF 038

Notifiant : HYPRED SA, 55 Boulevard Jules Verger, 35803 DINARD –
FRANCE Tel : +33 2 99 16 50 00

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Société

Distributeur/Verdeler :

Kersia Belgium

Orion Business Park Chaussée de Liège 624 - Building A
B-5100 JAMBES (NAMUR)

Tel : 081/39 11 61 - Fax : 081/39 10 81 - email : [benelux@kersia-
group.com](mailto:benelux@kersia-group.com)

Pour toute information concernant cette fiche de données de sécurité, veuillez contacter :
regulatory@kersia-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

Ligne directe d'intervention d'urgence (24 h/24 - 7j/ 7) :

(+)1-760-476-3961

Code d'accès : 333021

CENTRE ANTI-POISON / ANTI-GIF CENTRUM

Tel : 070 245 245

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange répond aux critères de classification prévus par le Règlement (CE) N° 1272/2008.

Toxicité aiguë - Catégorie 4 (voie orale)	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation cutanée - Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutané - Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Lésions oculaires graves - Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique - Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Dangereux pour le milieu aquatique – danger aigu - Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique – danger chronique - Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aiguë - Catégorie 4 (inhalation)	H332: Nocif par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

Danger

Contient : Glutaraldéhyde+ Sulfate d'aluminium à 14H₂O+ Sulfate de cuivre pentahydraté+ Sulfate de zinc hexahydraté+ Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Mention(s) de danger :

H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H332: Nocif par inhalation. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants. P260: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P342 + P311: En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable car il s'agit d'un mélange.

3.2. Mélanges

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.3.1

Date de révision: 31/10/18

Date d'impression : 31/07/19

Nature chimique du mélange : LIQUIDE A CARACTERE ACIDE

Substance(s)	Numéro(s) de CAS	Numéro(s) EINECS	N° d'enregistrement REACH	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE	Type
5% <= Sulfate d'aluminium à 14H ₂ O < 15%	16828-12-9	233-135-0	01-2119531538-36	Eye Dam. 1 H318	(1)
5% <= Sulfate de zinc hexahydraté < 15%	13986-24-8	231-793-3	01-2119474684-27	Acute Tox. 4 (oral) H302 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 1 H410 Aquatic Acute 1 H400 Facteur M (Aigu) 1 Facteur M (Chronique) 1	(1)
5% <= Sulfate de cuivre pentahydraté < 15%	7758-99-8	616-477-9	01-2119520566-40	Acute Tox. 4 (oral) H302 Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M (Aigu) 10 Facteur M (Chronique) 1	(1)
2% <= Glutaraldéhyde < 10%	111-30-8	203-856-5	Substance active biocide, considérée comme déjà enregistrée	Acute Tox. 3 (oral) H301 Acute Tox. 2 (inhalation) H330 Skin Corr. 1B H314 Resp. Sens. 1 H334 STOT SE 3 H335 Skin Sens. 1A H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411 Facteur M (Aigu) 1	(1) (2)
1% <= Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures < 5%	68424-85-1	270-325-2	Substance active biocide, considérée comme déjà enregistrée	Skin Corr. 1B H314 Acute Tox. 4 (oral) H302 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M (Aigu) 10 Facteur M (Chronique) 1	(1)

Type

(1) : Substance classée avec un danger pour la santé et/ou l'environnement

(2) : Substance ayant une limite d'exposition au poste de travail.

Substance considérée comme extrêmement préoccupante candidate à la procédure d'autorisation :

(3) : Substance considérée comme PBT (persistante, bioaccumulable, toxique)

(4) : Substance considérée comme vPvB (très persistante, très bioaccumulable)

(5) : Substance considérée comme cancérigène catégorie 1A

(6) : Substance considérée comme cancérigène catégorie 1B

(7) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1A

(8) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1B

(9) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1A

(10) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1B

(11) : Substance considérée comme perturbateur endocrinien

Texte complet des phrases H- et EUH : voir section 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales :

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant réutilisation.
En cas de malaise, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

En cas d'inhalation :

Amener à l'air frais.

Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Hospitaliser.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation : Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.3.1

Date de révision: 31/10/18

Date d'impression : 31/07/19

Moyens d'extinctions appropriés :

Eau pulvérisée.

Mousse, poudre, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinctions inappropriés :

Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

PODOCUR SV est ininflammable.

Cependant la combustion peut générer la formation de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle.

6.1.2. Pour les secouristes :

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement / de la fuite et contre le vent.

Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Intervention limitée au personnel qualifié.

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement :

Pomper dans un réservoir de secours.

Grand déversement :

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant inerte et pomper dans un réservoir de secours.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Conserver dans des récipients adaptés, proprement étiquetés et fermés pour l'élimination.

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.
Pour l'élimination, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les aérosols.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eviter les projections en cours d'utilisation.
Ne pas mélanger avec les bases fortes et acides forts.
Ne pas mélanger avec les agents oxydants puissants.
Travailler dans un milieu aéré.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Stockage :

Ne pas stocker en dessous du point de gel.
Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.
Stocker dans un endroit propre, frais et ventilé et loin des sources de chaleur et de lumière intense.
Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).
Maintenir l'emballage fermé.

7.2.2. Matériaux d' emballage ou de flaconnage :

Polyéthylène haute densité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PODOCUR SV est à usage biocide.

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Substance	Pays	Type	Valeur	Unité	Commentaires	Source
Glutaraldéhyde	BEL	OEL court terme	0,05	ppm		Valeurs limites internationales pour les agents chimiques
			0,21	mg/m ³		Valeurs limites internationales pour les agents chimiques

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

8.2. Contrôles de l'exposition

Selon les exigences de la Directive 98/24/CE, l'employeur est tenu de mener une évaluation des risques et de mettre en place des mesures de management des risques adaptées.

* Pour toute situation où l'absence de risque n'est pas démontrée, il doit envisager la substitution ou la réduction du risque en améliorant en priorité les procédés utilisés et les mesures de protection collective. L'efficacité des solutions mises en place pourra être vérifiée par mesurage en comparaison aux valeurs limites réglementaires définies pour des substances en section 8.1.

* Si le risque subsiste après ces actions correctives, il doit systématiquement vérifier par mesurage régulier le respect des VLEP réglementaires si elles existent en section 8.1 et appliquer l'ensemble des mesures de protections individuelles mentionnées à la section 8.2.

* Lorsque l'évaluation des risques formalisée révèle un risque faible pour la santé des travailleurs, le contrôle du respect des VLEP réglementaires peut ne pas être envisagé et l'ensemble des mesures de protection individuelle n'est pas systématiquement obligatoire.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate.

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité ou un pare visage conformes à la norme EN 166.



Protection des mains :

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques.

Exemples de matières préférées pour des gants étanches :

Caoutchouc butyle.

Caoutchouc nitrile (NBR).



Protection de la peau :

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

Porter des bottes et un vêtement de protection à résistance chimique.



Protection respiratoire :

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

Dangers thermiques :

Non applicable

Mesures d'hygiène :

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide
Couleur	bleu à vert
Odeur	Aldehyde
Seuil olfactif	Non disponible
pH pur	2,9±0,6
pH à 10g/l	4±0,3
Point de gel :	0 °C
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non applicable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Masse volumique	1,235±0,01 g/cm ³
Densité relative	1,235±0,01
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Eviter le contact avec les agents oxydants puissants, les bases fortes et acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Stockage en dessous du point de gel.

Lumière, chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

Bases fortes.

Agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition thermique peuvent comprendre le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Ces indications sont fournies pour le mélange concentré. L'application du mélange sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données relatives aux substances:

Toxicité aiguë

Sulfate de zinc hexahydraté (98 %) : DL 50 - orale rat 862 mg/kg. - FDS Fournisseur

Sulfate de cuivre pentahydraté (96%) : DL 50 - orale rat 301 - 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : DL 50 - orale rat (OCDE 401): > 300 - 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Sulfate de zinc hexahydraté : DL 50 - cutanée rat > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (50%) : DL 50 - orale rat 795 mg/kg. - FDS Fournisseur

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

Glutaraldéhyde (50%) : CL 50 - inhalation - 4h rat (OCDE 403): 0,28 mg/L. - Aérosol - FDS Fournisseur
Glutaraldéhyde (50%) : DL 50 - orale rat (OCDE 401): 154 mg/L. - FDS Fournisseur
Glutaraldéhyde (50%) : DL 50 - cutanée lapin (OCDE 402): > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Corrosivité / Irritation

Glutaraldéhyde (50%) : Corrosivité cutanée lapin (OCDE 404): . Corrosif pour la peau - FDS Fournisseur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : Contact cutané . Corrosif;
Provoque de graves brûlures. - FDS Fournisseur
Sulfate de cuivre pentahydraté (96%) : Contact cutané . Irritant - FDS Fournisseur

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Glutaraldéhyde : Contact avec les yeux : . Corrosif. - FDS Fournisseur
Sulfate de cuivre pentahydraté (96%) : Contact avec les yeux : . Irritation des yeux - FDS Fournisseur
Sulfate de zinc hexahydraté : Irritation des yeux . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur
Sulfate d'aluminium à 14H2O : Contact avec les yeux : . Lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Sensibilisation

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : Sensibilisation . Non sensibilisant - FDS Fournisseur
Glutaraldéhyde : Sensibilisation par inhalation . Sensibilisant - FDS Fournisseur
Glutaraldéhyde : Sensibilisation cutanée homme . Peut provoquer une réaction allergique - FDS Fournisseur
Sulfate de zinc hexahydraté : Sensibilisation cutanée . Non sensibilisant - FDS Fournisseur
Sulfate d'aluminium à 14H2O : Sensibilisation . Non sensibilisant - FDS Fournisseur

Sensibilisation respiratoire / cutanée

Glutaraldéhyde (100%) : Sensibilisation cutanée souris, cobaye . Sensibilisation cutanée - FDS Fournisseur
Glutaraldéhyde (100%) : Sensibilisation respiratoire humain . Sensibilisant - FDS Fournisseur

Mutagénicité

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : (Test d'Ames): . Non mutagène - FDS Fournisseur

Toxicité pour la reproduction

Glutaraldéhyde : Tératogénèse animaux de laboratoire . Non tératogène - FDS Fournisseur

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Glutaraldéhyde : . Peut irriter les voies respiratoires. - FDS Fournisseur

Toxicité chronique

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : NOEC - 72h algues (OCDE 201): 0,001 - 0,01 mg/L. - FDS Fournisseur

Données relatives au mélange :

Toxicité aiguë

DL 50 - orale rat (Sprague-Dawley) (OCDE 423): 300 - 2 000 mg/kg bw.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

Irritation de la peau . Le mélange est considéré comme irritant pour la peau selon le Règlement 1272/2008/CE.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosivité oculaire . Provoque des lésions oculaires graves selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.

Sensibilisation respiratoire / cutanée

Sensibilisation respiratoire . Le mélange est considéré comme sensibilisant respiratoire selon le Règlement 1272/2008/CE.

Sensibilisation cutanée . Le mélange est considéré comme sensibilisant cutané selon le Règlement 1272/2008/CE.

Mutagénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Irritation des voies respiratoires . Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation : Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. à 12.4. Toxicité - Persistance et dégradabilité - Potentiel de bioaccumulation - Mobilité dans le sol

Données relatives aux substances:

Toxicité aiguë

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

Glutaraldéhyde : CE 50 - 48h Invertébrés aquatiques (*Crassostrea virginica*) 0,78 mg/L. - FDS Fournisseur
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : CL 50 - 96h poissons 0,1 - 1 mg/L. - FDS Fournisseur
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : CE 50 - 48h daphnies 0,01 - 0,1 mg/L. - FDS Fournisseur
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : CI 50 - 72h algues 0,01 - 0,1 mg/L. - FDS Fournisseur
Sulfate de cuivre pentahydraté : CE 50 - 48h crustacés 0,024 mg/L. - Résultat donné pour la forme anhydre - FDS Fournisseur
Sulfate de cuivre pentahydraté : CL 50 - 48h poissons (*Bluegill*) 0,6 mg/L. - Résultat donné pour la forme anhydre - FDS Fournisseur
Glutaraldéhyde : CL 50 - 96h poissons (*Oncorhynchus mykiss*) 0,8 mg/L. - FDS Fournisseur
Glutaraldéhyde : CE 50 - 72h algues 0,6 mg/L. - FDS Fournisseur
Sulfate de cuivre pentahydraté : CL 50 - 96h poissons (*Truite arc en ciel*) 0,1 mg/L. - Résultat donné pour la forme anhydre - FDS Fournisseur
Sulfate de zinc hexahydraté : CE 50 - 48h daphnies (*Ceriodaphnia dubia*) < pH7 - 1,7 mg/L. - Exprimé en Zn - FDS Fournisseur
Sulfate de cuivre pentahydraté : CL 50 - 96h poisson rouge 0,1 mg/L. - Résultat donné pour la forme anhydre - FDS Fournisseur
Sulfate de zinc hexahydraté : CE 50 - 72h algues (*Selenastrum capricornutum*) > pH7 - 0,56 mg/L. - Exprimé en Zn - FDS Fournisseur

Toxicité chronique

Glutaraldéhyde : NOEC - 72h algues 0,025 mg/L. - FDS Fournisseur
Sulfate de zinc hexahydraté : NOEC algues 0,04 mg/L. - FDS Fournisseur

Dégradabilité

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (100%) : Biodégradabilité finale en aérobiose - 28jours (OCDE 301 D): > 60 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur
Glutaraldéhyde : 28jours (OCDE 301A): 83 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur
Sulfate de zinc hexahydraté : Biodégradabilité . Difficilement biodégradable - FDS Fournisseur

Bioaccumulation

Glutaraldéhyde : Log Pow - 0,333 . Non bioaccumulable - FDS Fournisseur
Sulfate de zinc hexahydraté : . Peu probable - FDS Fournisseur

Données relatives au mélange :

Toxicité aiguë

poissons . Non déterminé
daphnies . Non déterminé
algues . Non déterminé

Toxicité chronique

. Aucune donnée disponible

Dégradabilité

. Aucune donnée disponible

Bioaccumulation

. Aucune donnée disponible

Mobilité

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

. Aucune donnée disponible

Conclusion :

Le mélange est considéré comme dangereux vis-à-vis de l'environnement selon le Règlement 1272/2008/CE.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traitement du mélange :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Se conformer à la Directive 2008/98/CE du 19/11/2008 modifiée, relative aux déchets ainsi qu'à la décision 2000/532/CE (modifiée en dernier lieu par la décision 2014/955/CE) qui établit la liste des déchets considérés comme dangereux qui doivent être remis à un centre agréé.

Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.

Se conformer à la Directive 2008/98/CE du 19/11/2008 modifiée, relative aux déchets ainsi qu'à la décision 2000/532/CE (modifiée en dernier lieu par la décision 2014/955/CE) qui établit la liste des déchets considérés comme dangereux qui doivent être remis à un centre agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT TERRESTRE:

Rail/Route (RID/ADR)

N°ONU : 1760

Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Sulfate de cuivre pentahydraté+Sulfate de zinc hexahydraté+Sulfate d'aluminium à 14H₂O+Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures+Glutaraldéhyde)

Classe(s) de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : III

N° d'identification du danger : 80

Étiquette : 8

PODOCUR SV

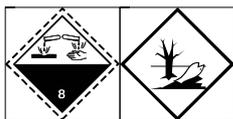
Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19



Code Tunnel : E

Danger pour l'environnement : Oui (Sulfate de cuivre pentahydraté + Sulfate de zinc hexahydraté + Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures + Glutaraldéhyde)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

Quantités Limitées (LQ): 5L

TRANSPORT MARITIME :

IMDG

N°ONU :1760

Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Sulfate de cuivre pentahydraté +Sulfate de zinc hexahydraté+Sulfate d'aluminium à 14H₂O+Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures+Glutaraldéhyde)

Classe(s) de danger pour le transport : 8



Groupe d'emballage : III

Polluant Marin : Oui (Sulfate de cuivre pentahydraté + Sulfate de zinc hexahydraté + Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures + Glutaraldéhyde)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

N° Fiche de sécurité: F-A, S-B

Quantités Limitées (LQ): 5L

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :

Non concerné

RUBRIQUE : 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs (impliquant des substances dangereuses) :

Directive SEVESO 3 (2012/18/CE) : E1

Réglementations relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges :

Règlement 1272/2008/CE modifié.

Réglementation Déchets :

Directive 2008/98/CE modifiée par la Directive 2015/1127/CE - Règlement 1357/2014/CE

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.3.1

Date de révision: 31/10/18

Date d'impression : 31/07/19

Décision 2014/955/CE établissant la liste des déchets considérés comme dangereux.

Protection des travailleurs :

Directive 98/24/CE du 07/04/1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur lieu de travail.

Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CE. :
Non applicable

Règlement 1005/2009/CE modifié relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 648/2004 :

Non concerné

Se conformer aux législations nationales et locales en vigueur.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

Rubrique(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente :

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

PODOCUR SV

Code: 030C0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.3.1**

Date de révision: **31/10/18**

Date d'impression : 31/07/19

Liste des phrases H visées aux rubriques 2 et 3 :

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

FDS Fournisseur

Valeurs limites internationales pour les agents chimiques

Historique :

Version 6.3.1

Annule et remplace la Version précédente 6.3.